



Réunion de l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle

Discours d'ouverture du président

Lundi 21 septembre 2015

Monsieur le Préfet,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs,

Je déclare ouverte la session du lundi 21 septembre au mercredi 23 septembre 2015.

Je remercie Monsieur le Préfet d'avoir bien voulu accepter de venir présenter devant notre assemblée le rapport d'activité des services de l'Etat ainsi que la situation économique et sociale de la Meurthe-et-Moselle. Il répondra ensuite aux questions d'actualité qui lui ont été adressées. Je lui souhaite la bienvenue dans notre département.

Je remercie de leur présence les directrices et directeurs de services de l'Etat présents à vos côtés Monsieur le Préfet.

Je veux également souhaiter la bienvenue à Marie Argouach, nouvelle directrice de cabinet de Monsieur le Préfet.

Dans le même esprit, je salue les arrivées :

- de Didier Dieudonné, nouveau Directeur territorial Nord-Est de Voies Navigables de France qui remplace depuis le 1^{er} septembre Corinne LA PERSONNE qui a quitté la direction en février 2015
- ainsi que de Hugues STAHL, Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville et de Odette MARCHAL, Chef d'établissement du centre de semi-liberté.

Enfin, permettez-moi de féliciter les récipiendaires promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

- André Rossinot, au grade de commandeur
- Et au grade de chevalier :
 - Joëlle SCHREINER,
 - Geneviève HENRY-COLIN,
 - Pascale DE MOURA,
 - Irène KOMAN,
 - Julien GOTTINI.

Mes cher-es collègues, monsieur le Préfet,
Mes premiers mots seront pour les 68 citoyens et familles de Meurthe-et-Moselle qui ont répondu à notre appel pour accueillir un **jeune migrant isolé**, présent dans notre département.

A travers ces 68 familles, je veux dire ma gratitude et ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui en disant « bienvenue » montrent le visage accueillant et bienveillant de la République, de cette France que nous aimons. Il ne faut jamais désespérer de son pays et des Français. Il y a ceux qui ferment la porte, ceux qui voudront choisir l'âge et la religion, ceux qui tenteront d'opposer la misère en France à la misère du monde. Ni mépris, ni condescendance, qui mettraient les bien-pensants d'un côté et les mauvais citoyens de l'autre.

Je crois qu'il est nécessaire de s'adresser à chacun, en portant haut nos valeurs et nos engagements et en faisant la démonstration que nous mettons la même énergie à prendre notre part aux injustices dans le monde qu'à lutter contre les inégalités ici.

Comment ne pas respecter l'histoire de notre département, dont les limites administratives mêmes sont, dès la fin du 19^{ème} siècle, la porte d'entrée de ces milliers d'Alsaciens et de Mosellans qui veulent demeurer Français ? Combien de nos territoires se sont forgés et ont prospéré en accueillant qui les Italiens, qui les Polonais, qui les Portugais, qui les Algériens, qui les Marocains ? Loin d'être un long fleuve tranquille, cette histoire est pourtant la nôtre, elle nous engage à perpétuer ces valeurs dans le monde d'aujourd'hui.

La protection de l'enfance pilotée par notre collègue Agnès Marchand est de ce point de vue, pour nous conseillers départementaux, un formidable levier et un bel exemple. La loi nous confie la responsabilité de protéger tous les enfants en danger de Meurthe-et-Moselle.

- En danger parce que nés sous X et accueillis dès leurs premiers jours à la pouponnière départementale,
- En danger dans leur famille naturelle dont ils doivent être éloignés,
- En danger car mineurs étrangers arrivés chez nous sans parents.

Nos services consacrent la même énergie à chacun d'eux, quelle que soit la raison qui nous amène à les protéger.

Oui, nous avons lancé un appel aux familles citoyennes pour accueillir un jeune migrant car cela représente le meilleur accompagnement éducatif pour se construire, plutôt que la solution d'urgence de l'hôtel et du ticket-restaurant.

Oui, nous menons campagne pour recruter 150 assistants familiaux en Meurthe-et-Moselle afin d'offrir un accueil familial, chaleureux et constructeur, aux enfants qui tous n'ont pas vocation à grandir exclusivement dans nos unités collectives.

Il n'y a pas un combat plus important que l'autre.

Dans le même esprit, je veux vous redire monsieur le Préfet, la disponibilité des élus et des services départementaux pour appuyer les communes et les associations qui se mobilisent pour accueillir les réfugiés que la Meurthe-et-Moselle prendra en charge dans le cadre de l'accueil des Syriens en France.

Terre d'accueil, la Meurthe-et-Moselle est aussi un département qui a de longue date joué un rôle moteur dans l'accompagnement des dynamiques territoriales. Fruit d'une méthode singulière, nourrie de convictions forgées dans le développement local, cette tradition de coopération amène aujourd'hui à ouvrir un nouveau chapitre, autour des **enjeux métropolitains**.

Pour l'écrire, il faut affirmer d'emblée que nous ne laisserons aucun territoire relégué. Notre histoire politique et nos valeurs sont celles de l'engagement pour infléchir les logiques concurrentielles et proposer un modèle coopératif au service des habitants.

Le choix de la territorialisation dès 2003 a été celui d'accompagner le mouvement des territoires et leur structuration.

Et ce choix qui marque le département de Meurthe-et-Moselle, n'avait pas pour seul ressort d'organiser les services départementaux dans la proximité des bassins de vie. C'est l'ambition de croiser les politiques du département avec les orientations des projets de territoire conduits par les communes, les intercommunalités, les partenaires sociaux et associatifs.

Le dispositif d'appui aux territoires, incarné hier dans le CTDD et demain dans le Contrat Territoires Solidaires que préparent Valérie Beusert-Leick et les délégués territoriaux, illustre cette volonté réaffirmée de porter les dynamiques de l'ensemble des territoires autour des valeurs qui nous guident depuis 18 ans : transparence, concertation, coopération.

Je reste convaincu que notre expérience est utile dans les recompositions territoriales en cours, tant au niveau des régions que des intercommunalités.

La loi NOTRe a confirmé le rôle leader du conseil départemental pour les solidarités territoriales et sociales et nous avons fait le choix du renforcement des missions d'ingénierie, qui se concrétise avec l'EPA Meurthe et Moselle Développement et plus largement dans la plate-forme d'ingénierie territoriale avec l'ensemble des partenaires du département.

Nos territoires sont en mouvement. Pas seulement dans notre pays, mais à l'échelle de l'Europe et du monde, partout les espaces et les pouvoirs locaux se réinventent. Les mutations démographiques, économiques, environnementales et sociales les percutent de plein fouet. Aujourd'hui, les conséquences de la crise de la dette publique menacent également les espaces tertiaires et les baisses des dotations de l'Etat réduisent les marges de manœuvre.

Paradoxe français, la République décentralisée est inscrite dans la Constitution, de nombreux transferts sont venus conforter les responsabilités des collectivités depuis la première décentralisation initiée par François Mitterrand, Pierre Mauroy et Gaston Defferre en 1982. Dans le même temps, la maîtrise de la dépense publique, la réduction des dotations de l'Etat, la croissance exponentielle des dépenses obligatoires de solidarité nationale, la fragilisation des services publics tout au long des années 2000 ont bouleversé les équilibres.

La réforme territoriale a été mise en œuvre en trois fois, par les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015 et loi concernant la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015.

Elles ne doivent pas que définir par le haut les périmètres et les compétences. Elles doivent être un levier pour innover et expérimenter.

Dès juin 2014, avec les présidents des départements de la Meuse et des Vosges, nous avons soutenu Strasbourg pour être la capitale à dimension européenne de la nouvelle région ACAL. Vous le savez, j'ai toujours affirmé qu'une seule capitale régionale ne signifie pas une seule métropole, au risque sinon que l'espace lorrain, et particulièrement sud-lorrain, ne devienne le « cul-de-sac » de notre nouvelle région.

Par ailleurs, grâce à notre engagement collectif, le gouvernement a maintenu un équilibre global des emplois publics entre les principaux bassins de vie de la région ACAL et reconnu les forces propres à chaque territoire, en confirmant à Nancy le siège de future Agence régionale de santé et le rectorat régional.

J'ai la conviction que chaque territoire doit franchir la marche suivante de son développement et notamment :

- L'eurométropole de Strasbourg, en devenant capitale régionale,
- Le pôle Chalons en Champagne – Reims, Mulhouse et Metz-Métropole en devenant communauté urbaine,

Aujourd'hui, les acteurs locaux autour Grand Nancy décident dans le sud de la Meurthe-et-Moselle de franchir une nouvelle étape et le gouvernement choisit de les accompagner. Ainsi, le Premier ministre vous a confié, monsieur le préfet, une mission de préfiguration de la future organisation territoriale du département, qui devra rendre ses conclusions pour le 31 mars 2016, en étudiant notamment la transformation de la communauté urbaine du Grand Nancy en métropole, dans son périmètre actuel.

C'est une bonne nouvelle, car la création de la région ACAL ne doit pas se construire sur le modèle standard d'une métropole centrée et des périphéries. Notre défi est d'inventer ensemble le territoire de demain, appuyé sur nos valeurs, notre histoire et nos spécificités.

L'enjeu de l'expérimentation c'est justement d'éviter l'opposition stérile entre le rural et l'urbain. C'est la raison essentielle qui fonde mon engagement sur ce dossier. Le département ne doit pas s'effacer de la construction des métropoles. Bien au contraire, il doit, à la fois être un facilitateur de la dynamique pour bâtir un projet territorial cohérent et efficace, et le garant que ce développement irrigue l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle. A ce titre, le conseil départemental par la délégation que j'ai confiée à Laurent Trogrlic est et demeurera le lien, le maillon, entre l'ensemble des acteurs, garant de la solidarité et de la péréquation.

Le département agira dans la métropole comme il l'a fait dans tous les territoires, en défendant un projet avant de défendre un pré-carré institutionnel. La véritable décentralisation, c'est notre capacité à inventer le département de demain, ses fonctions comme son périmètre, plus soucieux que les projets des acteurs locaux soient portés de la meilleure manière et au meilleur niveau, que de ses propres prérogatives.

Toute délégation ou transfert de compétence ne peut s'entendre que s'il y a un projet partagé et nous trouverons dans ce cadre le moyen d'aider le Grand Nancy à franchir la marche métropolitaine. Et que vous le rêviez ou le redoutiez, soyez assurés que le département ne s'effacera pas et que le projet de mandat que nous avons adopté en juillet dernier sera mis en oeuvre dans chaque mètre carré de la Meurthe-et-Moselle.

Pourtant l'enjeu métropolitain ne saurait résumer à lui seul les défis de nos territoires. Tous sont aujourd'hui en mouvement, dans le cadre de la redéfinition du SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale), pour lequel vous nous ferez des propositions dans les jours qui viennent monsieur le Préfet.

De nombreux territoires meurthe-et-mosellans sont en outre inclus dans des espaces qui franchissent naturellement les limites administratives départementales et même nationales.

Le Pays de Briey est ainsi autant tourné vers Metz que vers Luxembourg, tandis que l'agglomération de Longwy est pleinement transfrontalière. Quant aux territoires du sud meurthe-et-mosellan, ils coopèrent déjà dans le plus grand SCOT de France, dont Michel Dinet a été l'un des fondateurs, portant l'exigence que la coopération interterritoriale l'emporte sur la compétition entre les territoires.

Pour passer de la réflexion, engagée grâce au SCOT, à l'action, je vous proposerai de soutenir l'émergence d'un pôle métropolitain du sud meurthe-et-mosellan. Je le souligne une nouvelle fois avec force, ces évolutions n'ont de sens que si elles servent la vie quotidienne des habitants et le développement de nos territoires.

Deux domaines illustrent aisément cet enjeu. Aujourd'hui, nous avons un grand nombre de zones économiques dont de nombreux mètres carrés ou hectares restent vides, coûtent chers à la puissance publique, faute de gestion commune. Il faut changer d'échelle pour gagner en efficacité.

Peut-on par ailleurs se satisfaire, en matière de transports collectifs dans le sud meurthe-et-mosellan, d'une gestion par 13 Autorités Organisatrices de Transport (AOT), engendrant ruptures de charges, inconfort des usagers et dépenses publiques superflues ?

Toujours dans le domaine des mobilités, doit-on se résoudre à l'impossibilité des acteurs du sud lorrain de se mettre d'accord sur le débat de l'A31 bis ? Avec André Corzani, nous sommes convaincus que nous avons la force et la maturité, en dépit de points de vue nuancés et parfois divergents, de proposer à l'Etat une stratégie globale prenant en compte, non pas la seule liaison Nord/Sud mais l'ensemble du trafic entre l'A31, la N4, l'A330 jusqu'au raccordement avec la N57, et de proposer des travaux d'aménagements adéquats. L'axe Toul – Dieulouard, dont cette assemblée a régulièrement rappelé l'enjeu, reste pour nous un enjeu prioritaire.

Comme l'est l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN4, dont je veux vous confirmer que je viens d'obtenir de l'Etat, de la Région Lorraine et du conseil départemental de la Moselle le bouclage financier de l'étude pour le dernier tronçon entre Gogney et St Georges.

En cette rentrée, la **situation économique et sociale de la Meurthe-et-Moselle** reste tendue. Monsieur le Préfet l'éclairera pour nous dans un instant.

Vous le savez, le projet du mandat 2015 – 2021 est clair : il y a nécessité d'actionner tous les leviers dont dispose le conseil départemental pour favoriser l'insertion, la création d'emplois et l'activité économique.

Comment ? En favorisant l'investissement qui est passé de 164 millions € en 2013 à plus de 192 millions en 2015. Selon les ratios de la fédération du BTP, ce sont ainsi 4 500 emplois sauvés et créés grâce aux investissements du département, notamment dans le secteur du bâtiment. La charte signée entre le conseil départemental et les professionnels du BTP au début de l'année illustre ce qu'une collectivité peut favoriser au travers de ses acteurs économiques, pour participer à l'émergence de nouveaux emplois non délocalisables et consolider les existants. Je proposerai aux conseillers départementaux d'aller encore plus loin et faciliter l'accès des entreprises meurthe-et-mosellanes aux marchés publics de la collectivité.

Dans ce cadre, ces efforts s'appuient sur des engagements concrets :

- le plan Collèges nouvelles génération, engagé en 2012 pour 290 Millions d'€ avec des objectifs exigeants en matière de transition écologique,
- le centre des mémoires Michel-Dinet qui abritera les Archives départementales sera livré prochainement et constitue le plus important bâtiment réalisé par le département pour 32,7 millions d'euros,
- pour accompagner le monde agricole face à la nouvelle crise qu'il traverse, outre un appui à la diversification des exploitations agricoles, le département souhaite généraliser l'approvisionnement en circuit courts des cantines des collèges publics par des producteurs locaux. C'est un marché de 4 millions d'€ qui doit représenter un débouché important pour les producteurs régionaux. Nous y reviendrons à travers le rapport que nous présentera Audrey Normand.

- le plan haut débit mis en œuvre depuis 2008 est un investissement départemental de 140 millions d'euros dans la création du réseau Proximit-e, avec des répercussions directes en matière de développement économique. Ainsi la fibre optique relie 93 zones d'activités économiques et 128 sites publics. La Meurthe-et-Moselle a pris une avance considérable et elle est désormais le territoire le mieux couvert de Lorraine, ce qui favorise l'attractivité des zones urbaines comme rurales. Aujourd'hui, avec le plan France très Haut débit lancé par le président François Hollande, qui vise à couvrir l'intégralité du territoire français en 2022, le département tient à renforcer sa politique en recherchant des collaborations avec les Vosges et la Moselle. Ce nouveau plan nécessitera un engagement financier de 282 millions d'euros et devrait générer 250 emplois directs de construction-maintenance et des milliers d'emplois indirects.

- l'économie solidaire participe activement à la production de richesse, à l'emploi, au lien social, et à l'innovation dans les territoires de Meurthe et Moselle. Le conseil départemental s'est fortement engagé pour favoriser la création d'activités porteuses d'emplois non délocalisables, comme la structuration de deux Pôles territoriaux de coopération économique, dans le Toullois sur l'ancien site Kléber à Toul, visant au développement de l'économie circulaire et le secteur transfrontalier qui comprend le Pays Haut meurthe-et-mosellan, le Sud de la province de Luxembourg en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, autour d'ECO-TRANS-FAIRE qui vise au développement des activités d'éco-rénovation et d'éco-construction.

- c'est aussi l'occasion qui m'est donnée pour saluer et féliciter les acteurs de la pépinière de projets Idées'Cap, abritée par le conseil départemental, qui permet l'accompagnement de jeunes recrutés ou engagés en service civique dans la création de leur activités économique.

La Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans une **dynamique transfrontalière** qui constitue un réel atout, mais qu'il faut davantage faire fructifier : d'abord avec le Luxembourg, et ses 80 000 travailleurs meurthe-et-mosellans en renforçant le dialogue avec le Grand Duché. Ensuite, avec l'Allemagne. Je pilote à ce sujet à la demande du président de la Région Lorraine Jean-Pierre Masseret le projet de « Stratégie Allemagne de la Lorraine » dont Monique Poplineau vous présentera le rapport final mercredi. Les enjeux sont considérables tant au niveau de l'accueil d'investissements allemands que dans la mobilité professionnelle des Meurthe-et-Mosellans vers nos voisins de la Sarre et de Rhénanie Palatinat. Des mesures concrètes se dessinent :

- Développement de l'enseignement de l'allemand en lien avec l'Education nationale et Pôle emploi en Meurthe-et-Moselle
- Le rapprochement des clusters, notamment autour de l'industrie automobile et de la Silver Economy

Enfin, monsieur le Préfet, avant de vous laisser la parole, je veux conclure avec un dossier que vous connaissez bien et qui est depuis bientôt onze ans une des, sinon LA, préoccupation majeure des départements, le **financement des allocations individuelles de solidarité** et tout particulièrement du RSA.

Notre détermination à poursuivre la responsabilité de l'insertion, qui s'opère mieux en proximité, est intacte.

La mobilisation de la clause d'insertion des marchés publics est un levier que nous actionnons fortement, pour les marchés lancés par le département bien sûr mais aussi pour ceux des collectivités locales dès lors que le conseil départemental apporte une contribution financière supérieure à 100 000 €. Les résultats sont là : 509 marchés avec clause sociale en Meurthe-et-Moselle, ce qui représente 68% des marchés avec clause de la région et surtout 297 emplois ETP en Meurthe-et-Moselle, soit 57% des emplois ETP de ce type en Lorraine. Le conseil départemental s'est par ailleurs engagé à proposer annuellement à 700 demandeurs d'emploi un accompagnement global personnalisé en mobilisant Pôle emploi et les services sociaux départementaux pour lever les différents obstacles à l'accès à l'emploi. Après avoir été expérimentée dans 5 départements, dont la Meurthe et Moselle, cette nouvelle forme d'accompagnement issue du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale est généralisée à la France entière en 2015.

La question de l'emploi et par conséquent de l'insertion est devenue plus que préoccupante. Force est de constater la montée progressive du taux de chômage trimestre après trimestre, induisant une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et par effet cascade du nombre de bénéficiaires du RSA (+6.2% entre juin 2014 et 2015). La progression du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 2 ans et plus traduit une réelle difficulté à trouver un emploi, et de fait une capacité de retour à l'emploi de plus en plus compromise pour ces familles, ces femmes et ces hommes. L'indice de pauvreté augmente simultanément de +6% pendant la même période ce qui apporte la preuve que nous devons concentrer tous nos efforts, faire converger l'ensemble des initiatives nombreuses que peuvent prendre chacun des acteurs du champ de l'insertion vers ce seul objectif : lutter contre la précarité, lutter contre le chômage.

L'approche systémique doit permettre de soutenir l'action du gouvernement qui a décidé, soulignons-le, une revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans, en plus de l'inflation. Au 1er septembre 2015, le RSA a été revalorisé une troisième fois, de 2 %. Quand bien même cela conduit à augmenter notre reste à charge.

Cette approche doit être globale et l'amélioration de l'accessibilité de l'aide à la complémentaire santé (ACS), bénéficiera au 1er juillet 2015 à quelque 1,2 million de Français non couverts par une complémentaire de santé.

Nous voyons là l'intérêt de conjuguer une action forte du gouvernement à l'initiative locale.

Je vous remercie de votre attention et passe, maintenant, la parole à monsieur le Préfet.